Rechercher dans les archives de la Reconstruction

Dans les mois qui suivent la Libération, le Gouvernement provisoire met en place une **politique de reconstruction du pays**. Le territoire a été ravagé par la guerre, des villes sont à rebâtir, une économie à relancer. En novembre 1944, le décret portant **création du Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme (MRU)** est promulgué. Ses missions sont nombreuses : déminage, identification des sinistres, construction de baraques provisoires, planification urbaine, industrialisation de la production de logements. L'idée directrice de ce nouveau ministère est de combiner reconstruction, rationalisation des espaces et contrôle du développement urbain. D'un point de vue économique, il faut encourager la relance des commerces et des usines tout en les modernisant.

Cette page présente les fonds d'archives des services dépendant du Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme conservés aux Archives départementales du Finistère :

Les archives de la direction du déminage, représentation interdépartementale Finistère-Morbihan

Les plans de la reconstruction

Les dossiers de dommages de guerre

Les permis de construire, instruits par le Ministère

Les archives de la représentation interdépartementale du déminage Finistère-Morbihan (2264 W)

Ces archives retracent les opérations de déminage effectuées sur les territoires finistériens et morbihannais entre 1945 et 1948. Elles ont la particularité de contenir, en plus des éléments produits par le service du déminage français, les dossiers originels de minage du territoire par l'armée allemande, composés en grande partie de plans et de fiches descriptives des installations, entre 1942 et 1945. L'ensemble a été intégralement numérisé et est accessible en ligne sur notre portail :

Consulter l'inventaire et les archives numérisées de la représentation interdépartementale du déminage

Historique du service du déminage

Créée en février 1945, la Direction du déminage est placée sous la tutelle du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Des représentations départementales sont installées dans tout le pays pour répondre au besoin de nettoyer l'ensemble des terrains civils, et notamment agricoles.

Le service du déminage finistérien est installé dans l'ancien séminaire, route de Pont-L'Abbé à Quimper. Il est organisé autour d'une équipe d'experts français et d'une main d'œuvre très nombreuse, composée de **prisonniers de guerre allemands**. Une liste dressée par la Direction du Ravitaillement fait état de 1709 prisonniers de guerre employés en août 1946. En octobre 1946, le service prend également en charge le désobusage. Au début de l'année 1947, en intégrant la gestion du territoire morbihannais, la représentation devient **interdépartementale.**

Liste des prisonniers de guerre allemands du service du déminage, 171 W 139

Les travaux de déminage débutent en juin 1945 (quelques opérations ponctuelles sont menées dès janvier 1945, notamment dans le secteur de Morlaix), avec pour objectif la **remise en état d'environ 4000 hectares**. Entre juin 1945 et mars 1946, ce sont près de 500.000 mines qui sont extraites des terrains. L'attente est forte, notamment auprès des agriculteurs qui souhaitent récupérer leurs terrains pour les remettre en état et les cultiver. Malgré la prévention, de nombreux accidents ont lieu, touchant les agents du service du déminage, les prisonniers de guerre, ou des civils.

La représentation inter-départementale du Finistère et du Morbihan est officiellement dissoute le **31 octobre 1947**. Cependant, les travaux se poursuivent au-delà de 1947 pour certaines communes, sous la supervision du délégué départemental à la Reconstruction de la Loire-Inférieure à Nantes. C'est

notamment le cas de la commune de Saint-Jean-du-Doigt dont les travaux ne sont prévus qu'au printemps 1948 ; en cause, l'opposition d'une partie des agriculteurs à exécuter les travaux de contrôle des terrains.

Comment effectuer une recherche ?

Le fonds, coté **2264 W**, contient les dossiers de suivi des opérations de déminage, désobusage et débombage des départements du Finistère et du Morbihan, réalisées entre 1945 et 1948.

Le mode de classement originel a été préservé :

- par département,
- puis par cantons.

Chaque dossier de canton contient au minimum le **dossier d'opération du service du déminage français**, composé de questionnaire d'enquête, de carnet de prospection, de carnet de travaux, de plans, et d'attestations indiquant la fin des travaux de déminage.

Questionnaire d'enquête, commune de Botmeur, 1946, 2264 W 3

Carnet de prospection, commune de Botmeur, 1947, 2264 W 3

Carnet de travail, commune de Botmeur, 1947, 2264 W 3

Plan de zone minée, commune de Botmeur, 1947, 2264 W 3

Pour certaines zones, le dossier est complété par le **dossier de minage de l'armée allemande**, comprenant les plans d'implantation des mines et les fiches descriptives des zones minées. Ces dossiers datent majoritairement de 1943 et 1944. Les dossiers allemands peuvent être présents en plusieurs exemplaires, plus ou moins complets. L'ensemble des pièces est recensé dans un sommaire, le numéro de pièce est présent en haut à droite du document (Anlage 1, …). Certaines pièces ont été calquées par le service du déminage français et classées dans le dossier militaire allemand. Ce classement d'origine a été conservé.

Sommaire du dossier. Il est présent dans quasiment tous les dossiers, tout comme le tampon "Geheim" = "Secret"

Plan de la zone Scorff 20, commune de Ploemeur, 1943, 2264 W 17

Plan de la zone Scorff 20, commune de Ploemeur, 1943, 2264 W 17

Fiche descriptive de la zone minée, Scorff 20, commune de Ploemeur, 1943, 2264 W 17

Sélection de documents

Etat des installations du mur de l'Atlantique, 2264 W 13

Etat des installations du mur de l'Atlantique, 2264 W 13

Plan indiquant l'état des opérations de déminage sur les communes de Plougasnou, Saint-Jean-du-Doigt et Guimäec, 1946-1947, 2264 W 4

Plan du minage du viaduc de Morlaix dressé par l'armée allemande, 1943-1944, 2264 W 6

Liste des ouvrages construits par l'armée allemande sur la commune de Carantec, 5 août 1947, 2264 W 13

frad029_2264w_009_02_099.jpg

Plan d'implantation des mines sur la plage de la baie des Trépassés (Plogoff, Cléden-Cap-Sizun), 1944, 2264 W 9

Sollicitation du secrétaire général du Commissariat général au tourisme au directeur du service du déminage portant sur le nettoyage du site de la Pointe du Raz, "compte en banque du tourisme breton", 29 janvier 1947, 2264 W 9

Plan des zones minées de l'Ile de Groix, 1943-1944, 2264 W 16

Plan de Fort Bloqué, dressé par l'armée allemande, 1943-1945, 2264 W 17

Le fonds a été bien conservé, certaines zones géographiques sont cependant manquantes ou lacunaires, notamment pour Brest, Crozon et Concarneau. D'autres secteurs sont au contraire bien renseignés, comme les régions de Morlaix et de Saint-Pol-de-Léon.

Les plans de la reconstruction (195 W)

Le Finistère a payé un lourd tribut à la guerre, avec des zones urbaines complètement détruites (Brest) ou très endommagées (c'est le cas de nombreuses communes littorales). La Division topographique du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme est chargée d'effectuer de nouveaux relevés sur les principales communes sinistrées.

Les travaux s'étendent ensuite à des localités non sinistrées, dans le cadre du programme d'aménagement du territoire et des premiers projets de plans d'urbanisme.

408 plans ont ainsi été dressés, à différentes échelles entre 1944 et 1965, par zones puis par communes.

Les plans ont été intégralement numérisés et sont disponibles sur notre portail :

Consulter l'inventaire et les plans numérisés de la Reconstruction

Les dossiers de dommages de guerre (214 W)

Il faut attendre le mois d'octobre 1946 pour que la grande loi sur les dommages de guerre reconnaissant un droit de reconstruction intégral aux sinistrés soit adoptée. Afin d'accélérer le processus, l'État propose aux commerçants et aux entreprises son concours à hauteur de 70% du montant des travaux. Seule restriction pour accéder au programme d'aide, les municipalités doivent faire évaluer leur taux de destruction afin d'être reconnues villes sinistrées.

Chaque dossier est examiné par les techniciens de l'administration qui valident ou non la recevabilité du projet selon les directives gouvernementales. **La subvention n'est attribuée que si le dommage découle d'un acte de guerre.** Le Ministère délivre ensuite un permis de construire et contrôle l'avancement des travaux, les chantiers étant confiés à des urbanistes, des architectes et des entreprises agréés par l'État.

Dans le Finistère, les demandes d'indemnisations affluent dès 1947 , notamment au regard de la situation brestoise. Le programme d'aide à la reconstruction se poursuivra jusqu'à la fin des années 1950, offrant un nouveau paysage urbain aux communes touchées par les bombardements.

Composition d'un dossier

Les dossiers de dommage de guerre sont une source intéressante pour l'histoire d'une entreprise, d'un commerce (bateau de pêche compris), et plus généralement, de l'urbanisme. Le MRU se basant sur des éléments d'avant-guerre pour statuer sur le montant des indemnisations, de nombreuses pièces faisant état des locaux et de l'équipement endommagés ou détruits ont été transmises par les déposants. Plus globalement, ces dossiers renseignent sur la situation économique de l'après-guerre et la manière dont a été repensé l'urbanisme.

Les dossiers sont classés suivant la nature du bien détruit : habitations, commerces et industries, outils d'exploitation, services publics, exploitation agricole et professions libérales. On y retrouve des plans des installations anciennes et parfois des photographies. Le reste des dossiers se compose de documents administratifs (déclaration de sinistre, devis, rapport d'expertise) et techniques (plans).

Une grande partie du versement se réfère à Brest du fait des bombardements de l'été 1944.

Comment accéder au dossier ?

Les dossiers de dommages de guerre sont référencés sous la cote 214 W et son librement communicables.

Pour connaître l'existence d'un dossier, vous pouvez adresser une demande via notre formulaire de contact en indiquant précisément les nom, prénom(s) des demandeurs et l'adresse du bâtiment.

Ces dossiers sont accessibles uniquement en différé en salle de lecture de Quimper. Vous pouvez formuler votre demande d'accès via notre formulaire de contact

Consulter une sélection de dossiers numérisés

- 214 W 49, dossier n°3994 : Château de Lesquiffiou, Pleyber-Christ
- 214 W 612, dossier n°1322 : Cinéma Olympia, Brest, sous-dossier comptable ; sous-dossier administratif ; sous-dossier technique 1 ; sous-dossier technique 2
- 214 W 660, dossier n°4521 : Hôtel de la Pointe du Raz, Plogoff
- 214 W 558, dossier n°4337 : Hôtel du Raz de Sein, sous-dossier comptable ; sous-dossier administratif ; sous-dossier technique

Reportage photographique

Eglise de Bohars

Eglise de Guipavas

Eglise de Lambézellec

Hôtel Modern, Brest

Eglise Saint-Louis, Brest

Etablissements Cassegrin, Brest

Etablissements Speck

Institut héliomarin de Roscoff

Préfecture du Finistère, Quimper

Préfecture du Finistère, Quimper

Previous Next

Thumbnail
Thumbnail
Thumbnail
Thumbnail
Thumbnail
Thumbnail
Thumbnail
Thumbnail
Thumbnail
Thumbnail

Previous Next

Consulter l'intégralité des photographies (214 W 1209)

Les permis de construire, instruits par le Ministère de la Reconstruction et de l'urbanisme (228 W)

Le dossier de permis de construire intervient en dernier lieu dans le processus de reconstruction. Plus de 5000 dossiers ont été instruits par la délégation départementale du Ministère de la Reconstruction et de l'urbanisme entre 1945 et 1969 ; la majorité provenant des villes sinistrées, telles que Brest, Crozon, Guipavas, Plougastel-Daoulas.

Composition d'un dossier

Le dossier contient le formulaire de demande, les plans, l'arrêté et les pièces liées au bon achèvement des travaux (déclaration d'achèvement, certificat de conformité).

Comment effectuer une recherche ?

Les dossiers de permis de construire sont référencés sous la cote **228 W** et sont **librement communicables.**

Pour savoir si les Archives conservent un dossier, vous pouvez adresser une demande via notre formulaire de contact en indiquant précisément les nom, prénom(s) des demandeurs et/ou l'adresse du bâtiment.

Ces dossiers sont accessibles uniquement en différé en salle de lecture de Quimper. Vous pouvez formuler votre demande d'accès via notre formulaire de contact

Consulter une sélection de dossiers numérisés

- 228 W 107, dossier n°2216 : Cinéma Olympia, Brest
- 228 W 179, dossier n°3351 et 3352 : Hôtel de la Pointe du Raz, Plogoff

Menu

Les sources

Parcours de recherche

- Retracer le parcours d'un résistant

- Rechercher une victime de guerre

- La correspondance de la Feldkommandantur

Rechercher un bien détruit

- Ma commune pendant la guerre

Outils pédagogiques

Galerie "Les documents de l'ombre"

Histoire(s) de guerre

Inventaires des fonds du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme

- 195 W : Plans de la reconstruction
- 214 W : Dossiers de dommages de guerre
- 228 W : Dossiers de permis de construire
- 2264 W : Dossiers de la représentation interdépartementale du déminage Finistère-Morbihan

Sources complémentaires sur la reconstruction

- **Direction départementale de l'équipement** : 211 W (Reconstruction et remembrement de Brest, Bohars, Guilers, Guipavas, Lambézellec, Plougastel-Daoulas, Saint-Pierre-Quilbignon, Telgruc) ; 1496 W (Brest, installation de baraques, 1945-1979) ; 1012 W 104-186 (Plans par communes, 1945-1976), 1780 W
- **Ministère de l'équipement et du logement** : 66 W (Commission départementale de la Reconstruction, 1951-1955)
- **Préfecture du Finistère** : 31 W 575-577, 642 (Reconstruction, 1946-1957) ; 40 W 81 (Ouvrages d'art détruits, reconstruction, 1945-1952) ; 40 W 98 et 41 W 7 (Commission départementale de la Reconstruction, 1946-1964) ; 56 W 2-25 (Brest, reconstruction, remembrement, dommages de guerre, 1947-1962) ; 149 W 120-166 (Plans, vers 1946-1966).
- **Sous-préfecture de Brest** : 132 W 449-463 (Brest, logements provisoires, 1945-1969)
- **Sous-préfecture de Châteaulin** : 33 W 32-34 (Commission départementale de la Reconstruction, 1948-1953)